

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 158



N° 158 - Mars 2013 - 5 €

Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL		1
AU FIL DES MOIS	Nouvelles en bref	2
ACTUALITÉ	Zones vulnérables nitrates : quezaco ?	4
RECHERCHE	Le LabEx COTE : une démarche originale à soutenir	6
ZOOM SUR...	Biodiversité et sylviculture intensive	7
OGM	Etude de Gilles-Eric Séralini sur le maïs OGM NK 603	13
NUCLÉAIRE	Centrale du Blayais : une dangerosité préoccupante	14
TRIBUNES LIBRES	Les mensonges de la "croissance verte"	15
RÉSERVES NATURELLES	Marais de Bruges : du blanc et du noir pour la Cigogne	17
COLONNE DES INTERNAUTES	Une poule qui picore !	19
POINTS NOIRS	"Points noirs" environnementaux dans les Landes	20

Prix du numéro : 5 €

Mars 2013

En couverture (photo Alexis DUCOUSSO) :

Une lagune, milieu typique des Landes de Gascogne, riche en espèces animales et végétales patrimoniales.

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.



Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Une fois n'est pas coutume, les associations peuvent se féliciter d'avoir fait réfléchir, et EDF et les élus landais. En effet, par un communiqué laconique, EDF a annoncé le 14 janvier 2013 que son projet, qui consistait à créer une douzaine de cavités creusées dans le dôme de sel de Pouillon-Mimbaste pour y stocker l'équivalent d'environ 600 millions de gaz naturel, était abandonné (relire l'article publié dans SON n° 153).

En 2010, EDF avait réalisé un premier forage exploratoire pour valider son projet. Sur la base des premiers résultats, un débat public était organisé. Et les débats furent d'autant plus riches que le projet supposait d'implanter deux saumoducs, l'un pour acheminer l'eau de l'océan pour dissoudre le sel et l'autre pour rejeter la saumure saturée dans l'océan. Entre l'océan et le site au sud de Dax, il n'y a que des espaces naturels ou semi-naturels et les impacts environnementaux étaient très importants. Le débat public donna lieu à la production d'une dizaine de cahiers d'acteurs, dont évidemment celui de la SEPANSO (consulter le site www.debatpublic-gaz-salinsdeslandes.org).

Les citoyens se mobilisèrent comme encore jamais dans les Landes, allant même jusqu'à créer un site Internet parallèle, lancer une pétition, organiser des manifestations, tandis qu'EDF, à l'issue du débat public, décidait de poursuivre ses investigations avec un deuxième forage.

Finalement EDF, qui n'avait pas connaissance du rapport du BRGM avant de lancer son projet, a reconnu la justesse des arguments des opposants : "Aujourd'hui, l'ensemble des informations réunies à l'issue des deux forages démontre que, malgré son potentiel, le dôme de sel exploré ne permet pas d'accueillir le projet initialement conçu par EDF. De surcroît, les critères technico-économiques requis pour la faisabilité d'un projet comme Salins des Landes ne sont pas aujourd'hui satisfaits..." Pas un mot sur le saumoduc, à moins que la dernière phrase ne soit une réponse aux pêcheurs, aux surfeurs et aux opérateurs du tourisme landais !

La morale de cette histoire, c'est que le "développement durable", donc la protection de l'environnement, passe par une information objective de toutes les populations concernées. Si les conclusions de la Commission Particulière du Débat Public ne s'imposent pas au porteur du projet, nous avons pu constater que les élus landais écoutaient attentivement les citoyens et leurs associations qui contestaient les données des bureaux d'études missionnés par EDF. Il faut donc, plus que jamais, se battre pour le respect de la Convention d'Aarhus... Et donc obtenir le respect de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public, défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement. France Nature Environnement a obtenu une nouvelle rédaction de l'article L 120-1 du Code de l'Environnement qui détermine les conditions et limites d'application de ce principe aux décisions ayant une incidence sur l'environnement de l'Etat, de ses établissements publics et des autorités administratives indépendantes, autres que les décisions individuelles et les décisions des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Pour ces autres décisions, l'article 12 de cette loi délègue au Gouvernement la mission de préciser par ordonnance, avant le 1^{er} septembre 2013, les décisions concernées. Nous appelons donc les citoyens à prendre systématiquement connaissance des consultations, lesquelles doivent durer au moins 21 jours. À l'issue des consultations, le gouvernement ne pourra définitivement adopter les décisions qu'après expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations. Pour les décisions à portée nationale, la liste indicative des consultations programmées sera désormais publiée tous les trois mois par voie électronique. Une expérimentation est prévue pour que les observations du public soient mises en ligne au fur et à mesure de leur réception pour certains décrets. Nous espérons que ce dispositif sera généralisé. L'article 4 sur le code minier rend obligatoire la participation du public avant la délivrance de permis exclusifs de recherche.

Naturellement, la SEPANSO demande que tous les citoyens puissent avoir accès aux divers projets quelque soit l'endroit où ils sont. Ceci suppose une mise en ligne des documents, ou tout au moins des résumés non techniques. N'hésitez pas à rappeler cette demande auprès des élus et des responsables de l'Etat de votre département en faisant référence à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 (applicable dès le 1^{er} janvier 2013).

Espérons pour 2013 quelques nouveaux progrès pour plus de démocratie.

Georges CINGAL,
Président SEPANSO Landes
Secrétaire Général SEPANSO Aquitaine

BILLET

René Ariscon nous a quittés...

C'est à la fin des années 1950 que l'ostréiculteur militant, syndicaliste et politique René Ariscon, opposé au projet de rejet en mer des eaux usées de la Cellulose du Pin et des eaux "épurées" du pourtour du Bassin d'Arcachon, est venu me voir à l'Institut de Biologie Marine d'Arcachon. Il fut l'un des rares ostréiculteurs à s'opposer à ce gigantesque projet qui a bien sûr vu le jour : le wharf de la Salie. Depuis cette époque, nous avons milité ensemble pour la défense du Bassin d'Arcachon. Au début, chacun à sa manière, lui au syndicat ostréicole, au Parti Communiste, moi préparant activement la création de la SEPANSO.

Dès sa création, René Ariscon vint nous rejoindre et resta toujours à nos côtés. Comment ne pas se souvenir, par exemple, dans les années 1975, de la manifestation que la SEPANSO avait organisée contre le circuit auto-moto implanté par remblaiement des prés salés dans ce qui est aujourd'hui la Réserve Naturelle Nationale des Prés Salés d'Arès et de Lège. Il tenait la banderole SEPANSO avec le Colonel Jacques Ragot, Président de la Société Historique de La Teste ! Il me protégea des "gros bras" du député-maire, entrepreneur de travaux publics, Robert Cazale, promoteur et... réalisateur du projet ! Finalement d'ailleurs, après une intervention auprès du Président de la République de l'époque Valéry Giscard d'Estaing (excusez du peu !), le circuit fut formellement interdit... et la mer refit son œuvre.

Il fut aussi de manifestations heureuses comme par exemple la soirée organisée à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature au Château Carbonnieux, cru fameux de Pessac-Léognan. Il offrit et ouvrit les huîtres que les congressistes dégustèrent avec grand plaisir.

Nous créâmes ensemble, avec Raymond Bidondo, Président de la Section conchylicole de l'époque, la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon.

Je l'ai revu pour la dernière fois il y a exactement deux ans. Accompagné d'Erik Orsenna - qui écrivait son livre sur le papier et s'intéressait donc à l'histoire de la papeterie de Fature... et du wharf - et de ma fille Sophie, il nous reçut dans sa belle maison de Gujan. Le verbe encore haut, j'eus grand plaisir de l'entendre retracer son combat en faveur du Bassin d'Arcachon et dire, in fine, qu'il y avait ici, ce jour-là, à ses côtés, celui qui l'avait convaincu de continuer de militer, certes, mais en passant du Parti Communiste à la défense de l'écologie !

Cher René Ariscon, tu étais un brave ! Tous tes amis écologistes ne t'oublieront jamais, entre autres aussi René Capo du collectif aquitain Comité de Vigilance de Biscarrosse.

A tous les siens, et en particulier à son épouse, femme admirable qui a soutenu son mari en toutes circonstances et dans tous ses combats, la SEPANSO présente ses condoléances les plus sincères, ainsi que sa profonde amitié.

Pierre DAVANT,
Président SEPANSO Aquitaine



René Ariscon, en compagnie de son épouse à l'occasion de sa décoration de l'ordre national du Mérite Maritime en 2006.

Photo René CAPO

Nouvelle

Notées pour vous, quelques derniers mois dans le

Accident Smurfit Kappa

On se souvient (SON n° 156) que, le 5 juillet 2012, la rupture d'une cuve de liqueur noire, à base de soude, dans la papeterie Smurfit Kappa à Biganos avait entraîné la pollution du Lacanau puis de la Leyre qui se jette dans le Bassin d'Arcachon, provoquant entre autres la destruction de 350 kg de poissons. La SEPANSO Gironde, alliée aux associations locales, aux ostréiculteurs et aux pêcheurs, avait déposé une plainte auprès du Procureur par l'intermédiaire de son avocat Maître Ruffié. Nous venons d'apprendre que cette plainte sera plaidée le 24 juin 2013 à l'audience du Tribunal correctionnel. Même si l'on ne peut pas préjuger du résultat, on peut considérer qu'il s'agit d'un premier succès pour l'environnement car il est relativement rare qu'un industriel de cette importance soit poursuivi pour des faits de pollution. Peut-être arriverons-nous à leur faire comprendre qu'ils doivent s'intégrer à leur environnement plutôt que de le détruire. CB

Le piégeage des Frelons asiatiques, une action à éviter

Le printemps, avec le réveil (quoique tardif cette année) de la nature, marque aussi la réapparition des Frelons asiatiques, avec ses corollaires : les encouragements à piéger les femelles fondatrices.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) signale que le frelon, *Vespa velutina nigrithorax*, qui intéresse la France a été **classé en danger sanitaire de deuxième catégorie pour l'abeille domestique**, le 26 décembre 2012, d'après le code rural et de la pêche maritime. Ceci permettra à l'autorité administrative de définir des actions de surveillance, de prévention et de lutte, comme le prévoit l'article L. 201-4, ou d'approuver dans les conditions prévues à l'article L. 201-12 un programme volontaire collectif d'initiative professionnelle. Il vient également d'être classé **espèce exotique envahissante selon le code de l'environnement**



Photo El Chip

s en bref

Les nouvelles marquantes de domaine de l'environnement

le 22 janvier 2013, ce qui interdit son introduction volontaire dans le milieu naturel.

Ceci ne signifie pas que le piégeage soit recommandé. Rappelons une fois de plus que les pièges actuels sont peu efficaces et ont un impact certain sur la biodiversité en capturant d'autres espèces autochtones.

Au point où en sont les connaissances scientifiques actuelles (MNHN, INRA), chaque femelle fondatrice détruite laisse la place à des milliers d'autres. C'est seulement en cas d'attaque sur un rucher que le piégeage à proximité, à partir de juillet, avec des pièges à sélection physique, est toléré (lire notre article, toujours valable, dans SON 155). CG

✓ Pour davantage d'informations sur la biologie de l'espèce :
www.bordeaux-aquitaine.inra.fr/Toutes-les-actualites/frelon-asiatique-pieger-les-fondatrices
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/433589/tab/fiche

Autorités sanitaires

Il est curieux de constater les réactions, similaires à celles de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) vis-à-vis de l'étude de Gilles-Eric Séralini sur la toxicité du maïs OGM NK 603 (lire page 13), de l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments (ANSM) vis-à-vis des recherches de l'équipe du Professeur Romain Gherardi sur les effets néfastes de l'hydroxyde d'aluminium (adjuvant) dans certains vaccins comme celui de l'hépatite A et B, du tétanos, de la méningite ou le DT polio. Ainsi, l'ANSM, par mesure de coercition, a annoncé en octobre 2012 qu'elle ne financerait plus les recherches de l'équipe de R. Gherardi. Il a fallu une grève de la faim de malades de l'hôpital Henri Mondor pour que cette décision soit annulée. Pourquoi l'ANSM est-elle aussi peu critique alors que des publications internationales sur la neurotoxicité de l'hydroxyde d'aluminium utilisé dans les vaccins se multiplient ? JMF ■

Lot-et-Garonne

Animation du site Natura 2000 des Caves de Nérac

La SEPANSO Lot-et-Garonne vient de se voir confier l'animation du site des Caves de Nérac, lieu d'importance régionale pour la mise-bas des Grands Murins, après en avoir rédigé le document d'objectifs (DOCOB). Un DOCOB curieusement charcuté par les services de la DREAL Aquitaine dont le résultat final a de quoi surprendre. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, pour revenir au périmètre proposé dans le document initial, il faut que ce soient les services de l'Union Européenne qui le demandent ! En attendant, les caves, qui relèvent de la propriété privée et publique (mairie de Nérac), ont vu leur protection réduite à la seule propriété communale, comme si les chauves-souris savaient lire un plan cadastral ! D'où l'impossibilité de conclure le moindre contrat, trouver le plus petit financement pour sécuriser le site côté privé (défense de rire). L'animation du site promet d'être sportive ! Bon courage à Nicolas Pinczon du Sel, en charge de ce dossier.



Photo : Laurent JOUBERT / RNN Mazière

"Plantez votre paysage"

Une opération prise au départ comme un gadget mais qui, à l'arrivée, ne recueille que des louanges et des demandes d'autorisation d'exportation du projet ! "Plantez votre paysage" est un projet du Pays Val de Garonne/Gascogne visant à bannir la plantation d'espèces allochtones dans le but de retrouver une certaine identité paysagère. Ce projet, la SEPANSO Lot-et-Garonne et la Réserve Naturelle de l'étang de la Mazière ont été chargées de le concevoir, rassembler les photographies puis rédiger les textes en vue de la présentation d'une prémaquette. En sus, la SEPANSO Lot-et-Garonne s'est vue confier la responsabilité d'organiser et d'animer des journées d'information et de formation auprès des élus, services techniques, professionnels, mais aussi de responsables de centres de loisirs. Tiré à 20.000 exemplaires, "Plantez votre paysage" est devenu très vite l'ouvrage de référence de toutes celles et ceux qui "cultivent" le "Plantez durable". Vous pouvez vous procurer l'ouvrage en contactant le Pays Val de Garonne Gascogne, Maison du Développement, place du Marché à Marmande (47).

Emplois d'avenir

Le Conseil d'Administration vient de décider le principe de la création de deux emplois d'avenir dans le cadre du nouveau dispositif mis en place par le Gouvernement : l'un pour le Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage d'Aquitaine, l'autre pour la Réserve Naturelle de l'étang de la Mazière. But : permettre à un jeune de moins de 25 ans, peu diplômé, de trouver de nouvelles voies lui permettant d'acquérir des formations et des expériences suffisantes à une insertion professionnelle réussie.

Un Plan Local d'Actions pour la Chevêche d'Athéna

S'inspirant des conclusions du Plan National d'Actions en faveur de la Chevêche d'Athéna, la SEPANSO Lot-et-Garonne vient de lancer un plan triennal d'actions visant à restaurer ou renforcer de manière significative des noyaux de populations après avoir cerné les causes de ces disparitions. Trois unités de gestion ont été sélectionnées pour la première année : la Réserve Naturelle de l'étang de la Mazière, le Domaine de Gueyze (communes de Bruch/Feugarolles) et le Pays des Petites Serres de l'Ouest (communes de Lagarrigues/Port Ste Marie/Galapian). A ces actions de renforcement ou de restauration, viendront s'ajouter des initiatives lancées en direction du monde de l'éducation (écoles primaires, collèges, centres de loisirs) comme du grand public.

ADM

Elisabeth ARNAULD,
SEPANSO Gironde
Membre du Comité de Bassin
Adour-Garonne

Zones vulnérables nitrates

Quezaco ?



Sujet d'actualité, la révision quadriennale du périmètre des zones vulnérables (sous-entendu aux nitrates) répond à la directive européenne 91/676CEE dite "nitrates". Cette directive fait partie intégrante de la directive-cadre sur l'eau et est un instrument-clé de la protection des eaux contre les pressions agricoles.

Les nitrates sont essentiels à la croissance des plantes et à ce titre sont largement utilisés en agriculture comme engrais, sous forme minérale ou organique (fumiers, lisiers...). A cause de leur utilisation excessive et de leur solubilité dans l'eau, ils polluent les eaux superficielles et souterraines. La France est concernée au premier chef par cette pollution dite diffuse, depuis l'introduction vers la fin des années 1950 de méthodes de production agricole intensives : élevages hors-sol (poulets, porcs...) et cultures intensives utilisant la sur-fertilisation.

En l'absence de contamination anthropique, la teneur en nitrates des eaux souterraines est de l'ordre de 1 mg/l mais dépasse 50 mg/l en de nombreux points dans les zones agricoles. 50 mg/l, c'est le seuil fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'eau potable (AEP) qui recommande plutôt 25 mg/l. En excès dans l'eau, les nitrates présentent un double risque : pour la santé humaine et pour l'équilibre biologique des milieux aquatiques (associés aux phosphates, ils contribuent à l'eutrophisation dont les algues vertes de Bretagne sont l'exemple emblématique).

Face à la dégradation continue de la qualité des eaux, les pays européens ont adopté à l'unanimité en 1991 une directive (91/676/CEE), dont l'ambition est de lutter contre cette pollution. Tout composé azoté utilisé en agriculture ou

résultant de l'élevage est concerné. La directive fixe trois grandes obligations :

- a) Surveiller la qualité des eaux et désigner des "zones vulnérables", sur un critère de concentration en nitrates (dépassant 50 mg/l, ou tendant à l'atteindre) ou de fort risque d'eutrophisation en zones côtières (eaux douces ou littorales).
- b) Définir et mettre en œuvre des programmes d'action dans ces zones (périodes d'épandages strictes, réduction des quantités d'engrais, gestion des sols, bandes végétalisées le long des cours d'eau, couverture hivernale des sols, normes des bâtiments d'élevage...).
- c) Rendre compte tous les trois ans à la CEE des actions engagées et des résultats obtenus. Le périmètre du zonage est réévalué tous les quatre ans.

Malgré cela, la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines se dégrade encore en France, les mesures sont difficilement mises en œuvre et la latence de réponse des milieux n'explique pas tout. Des efforts sont faits par certains (baisse de 19 % en dix ans du tonnage d'engrais azoté dans notre région, modernisation des bâtiments d'élevage...) mais, si la pollution a régressé dans certaines zones, dans d'autres elle gagne du terrain.

Deux raisons majeures mettent les zones vulnérables à la une de l'actualité (plus une accessoire mais qui a son importance, les élections dans les chambres d'agriculture !) : la cinquième révision du périmètre des

zones vulnérables ; le risque très sérieux de pénalités européennes. En effet, en février 2012, la France a été assignée devant la Cour de justice de l'Union européenne pour mauvaise application de la directive 91/676CEE dans le cadre de deux contentieux : le périmètre des zones vulnérables est sous-dimensionné (dont cinq spots en Adour-Garonne) et il reste à adopter des mesures pour lutter efficacement contre cette pollution. Les sanctions financières encourues seraient très lourdes pour le budget national en cas de manquement.

Plus de la moitié de l'hexagone est en zones vulnérables, surtout au nord d'une ligne Bordeaux-Nancy ; ces zones correspondent globalement aux régions d'élevage intensif (grand Ouest) et de grandes cultures "intensives" (grand bassin parisien, Sud-Ouest).

En Adour-Garonne, un périmètre supérieur au précédent a été proposé par les services de l'Etat (juin 2012) sur la base de la dernière campagne de mesure de nitrates dans l'eau et du sens des variations depuis les campagnes précédentes ; il a été ensuite fortement revu à la baisse après concertation avec la profession agricole et les collectivités territoriales. *In fine*, il comprend surtout la quasi-totalité du bassin de la Charente ; en Aquitaine, les Landes et le Lot-et-Garonne ; en Midi-Pyrénées, le Gers. Noter que le bassin versant de la Leyre est inclus pour risque d'eutrophisation du Bassin d'Arcachon. 467 communes sont sorties du précédent classement pour

avoir rempli les objectifs. Mais 490 communes entrent dans le nouveau classement officialisé dans l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012. Soit + 1 % des communes et + 2 % de surfaces. Qu'en dira l'Europe, ne court-on pas le risque d'une demande de réévaluation ou de sanctions ?

Pourtant, la profession agricole est mécontente, incriminant les contraintes environnementales et administratives ("laissez-nous faire notre métier") et mettant au passage nos associations dans une situation délicate, exposée à leur vindicte.

Plusieurs assouplissements ont pourtant déjà été apportés, souvent au détriment de l'environnement. On voit bien ici comment l'intérêt du développement économique d'une filière pose la question de son impact. Où sont les priorités ? A cause des nitrates, un millier de captages d'AEP a été abandonné en France et une quinzaine de départements est touchée par les marées vertes. Si l'on peut comprendre la mobilisation des agriculteurs pour défendre leurs intérêts, il ne faut pas pour autant oublier l'intérêt général. Un rapport du **Commissariat général au développement durable** (2011-2012) évalue les coûts induits par la pollution par les nitrates pour les ménages (ref) ; la facture est lourde : **7 à 10 % de la facture d'eau** en moyenne pour traitements de potabilisation, déplacement, eutrophisation des captages, interconnexions des réseaux pour AEP, lutte contre la pollution azotée financée par les agences, substitution de l'eau polluée par l'eau en bouteille... L'amélioration de la qualité de l'eau que l'on boit, la disparition des marées vertes et la préservation des milieux aquatiques relèvent de l'intérêt général. Il nous paraît donc logique que l'Etat réglemente dans ce sens, et souhaitable qu'il accompagne les acteurs concernés vers une mutation de leurs pratiques. ■



SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES

La cartographie des zones humides cristallise les tensions

Le 19 novembre 2012, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Estuaire de la Gironde et milieux associés" n'a pas adopté le projet soumis au vote, par 48 voix pour, 20 voix contre et 10 abstentions. Ce rejet repose sur deux prises de position collectives des élus du Médoc (abstention) et de Charente-Maritime (contre), relayant la position des Chambres d'agriculture qui se sont opposées à la cartographie des zones humides. L'Estuaire de la Gironde, espace majeur du littoral français, a pourtant subi une perte très importante de ses zones humides durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle. La cartographie, dont l'élaboration a nécessité de nombreuses études et expertises (pour un coût de 100.000 euros) afin de prendre en compte les derniers textes officiels, avait pourtant une portée réglementaire modérée. Elle constituait principalement un outil de vigilance, d'information et de sensibilisation, destiné à faciliter les démarches des élus (documents d'urbanisme) et des porteurs de projets (Loi sur l'Eau). Cette cartographie ne constituait pas un outil d'application directe de la réglementation, du fait de son échelle d'élaboration (1/25000^{ème}).



Photo : Colette GOUANELLE

Les membres de la CLE qui soutiennent le projet, et qui sont majoritaires, s'interrogent aujourd'hui sur ce qui pourrait être proposé comme alternative. Le blocage du SAGE ne permet pas en effet le lancement de programmes essentiels pour la préservation de l'estuaire (préservation des habitats benthiques et de la ressource halieutique, lutte contre les pollutions chimiques, franchisabilité piscicole, gestion durable de l'eau dans les bassins versants...). Une solution médiane, actuellement à l'étude, est d'envisager le retrait de la carte des zones humides des documents du SAGE. Ceci permettrait de lancer très rapidement la mise en œuvre du programme, en laissant du temps à l'élaboration d'expertises complémentaires en vue d'intégrer une cartographie faisant davantage consensus d'ici 2015 (date limite imposée par le SDAGE). Affaire à suivre.

**Syndicat Mixte pour le Développement Durable
de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)**
12 rue St-Simon - 33390 BLAYE - Tél. 05.57.42.28.76
Contact : Monsieur Clément BERNARD
smiddest.bernard@orange.fr

Jean-Marie FROIDEFOND,
Représentant de la Fédération
SEPANSO au Conseil d'acteurs

Le LabEx COTE

Une démarche originale à soutenir

La Fédération SEPANSO est membre du Conseil d'acteurs d'un Laboratoire d'Excellence de l'Université de Bordeaux, le LabEx COTE. Il réunit 10 laboratoires de l'Université et des principaux instituts nationaux impliqués dans les recherches environnementales (CNRS, INRA, IRSTEA, IFREMER), dont 200 chercheurs, 104 ingénieurs et 82 doctorants. Il est animé par les directeurs de recherche Antoine Kremer (INRA) et Hélène Budzinski (CNRS). Le Conseil d'acteurs est composé des principaux organismes aquitains dans les domaines de la sylviculture, de l'agriculture, de la pêche, de la conchyliculture, de l'industrie et de la gestion territoriale et régionale.

Le LabEx COTE a pour objet d'étude les principaux écosystèmes européens : forêts, agro-systèmes, milieux aquatiques et côtiers, en privilégiant l'exemple aquitain.

Le but est de comprendre et prévoir les réponses des écosystèmes aux changements induits par l'homme. Ces changements peuvent être d'ordre global, de nature climatique par exemple, ou locale, comme les effets des pesticides sur les plantes.

Contrairement à d'autres projets, le LabEx COTE est parti de zéro à partir de trois communautés qui ne se connaissaient pas ou peu (hydrosystèmes, agro-systèmes et forêts) ; c'est un challenge en termes d'organisation, de management de recherche, de changements d'échelles, qui doit permettre de travailler aux interfaces des écosystèmes. Le projet comporte trois volets : recherche, formation et transfert.

Les objectifs du LabEx COTE en matière de transfert sont :

- de communiquer les résultats obtenus à la fois à la communauté scientifique elle-même mais aussi aux partenaires économiques, aux organismes publics et plus largement à la société ;
- de contribuer aux transferts de technologies et aux innovations pour une économie verte et enfin d'apporter une expertise et un appui à la décision et aux politiques publiques.

Le premier séminaire scientifique "Utilisation, impacts et avenir des

pesticides. Quelles recherches pour le LabEx COTE ?" a eu lieu le 6 novembre 2012. Nous en donnons ci-après un bref résumé :

- A l'honneur, le plan Ecophyto qui préconisait de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides en 2018 (directive européenne 2009/128). Or, la France est en première ligne puisqu'elle est le troisième consommateur mondial et le premier consommateur européen en pesticides. Autrement dit, il s'agit de passer d'une consommation de 100.000 t/an à 50.000 t/an. En France, les dépenses en pesticides dépassent 2 milliards d'euros par an. Malheureusement cet objectif paraît très lointain. Il s'ensuit que l'objectif de 50 % ne sera pas tenu. **Il n'est d'ailleurs plus affirmé par le Ministère...**

- Le métolachlore et le glyphosate (Roundup de Monsanto par exemple) sont les principaux herbicides utilisés. Ces produits agissent sur les populations végétales et peuvent modifier les empreintes génétiques. Des insecticides, tel que le chlordécone ou le Fipronil, ont aussi de très fortes toxicités.

- En ce qui concerne la viticulture, il semble que l'objectif de réduire l'épandage en pesticides de 37 % ne pourrait être atteint qu'en 2030. En effet, à certaines périodes de l'année, tenir deux semaines d'affilée sans traitement est extrêmement stressant pour le vigneron. Les agriculteurs sont tellement habitués aux épandages de pesticides que l'abandon de traitements préventifs est un risque

qu'ils ne veulent pas prendre. Un accompagnement des politiques publiques a été instauré pour baisser les quantités de pesticides. Des expériences de réduction ont été mises en place (fermes Dephy en viticulture) en espérant des effets d'entraînement de proche en proche.

- Les pesticides contaminent également les eaux de surface, soit directement lorsque la bande enherbée bordant un cours d'eau est trop étroite, soit indirectement par l'intermédiaire de la nappe superficielle.

Les projets de recherche internes du LabEx COTE ont fait l'objet d'une sélection en juillet 2012. Les quatre projets retenus sont les suivants :

- "Le changement climatique peut-il être un élément explicatif de la crise ostréicole ?"
- "Les flux d'espèces microbiennes et d'arthropodes entre écosystèmes forestier et viticole"
- "Influence de la qualité de la matière organique dissoute sur la toxicité des pesticides vis-à-vis des micro-algues"
- "Dynamique du carbone, de l'azote et du phosphore à l'interface terrestre aquatique dans le Bassin de la Leyre"

Un nouvel appel à projets "Recherche" est lancé en 2013, ainsi que des projets "Transferts et valorisations". ■

Plus d'informations sur
<http://cote.labex-univ-bordeaux.fr>

Biodiversité et sylviculture intensive en forêt des Landes de Gascogne

Commission Forêt
Fédération SEPANSO

Un mariage impossible ?

La biodiversité de la forêt des Landes de Gascogne est particulière car elle associe la biodiversité originelle remarquable de ce territoire - autrefois une vaste zone humide - à celle apportée par la forêt qui est d'installation récente. Cependant, l'intensification croissante de la sylviculture fait peu à peu disparaître la richesse biologique liée aux landes humides. Les dernières évolutions de la sylviculture risquent d'entraîner une accélération du phénomène.

Photo : Colette GOUANELLE



La forêt des Landes de Gascogne présente des caractéristiques particulières : son immensité (près d'un million d'hectares), son relief très plat, la prédominance du pin maritime, son sol sableux en font un massif forestier unique en France.

C'est aussi une forêt en grande partie artificielle, créée par la main de l'homme à partir du XIX^{ème} siècle.

Cultivée selon des techniques empruntées au monde agricole, elle forme le massif forestier le plus productif de métropole et est l'un des piliers de l'économie régionale.

Malgré tous ces traits, la forêt landaise est aussi un réservoir de biodiversité original. Des espèces rares ou raréfiées ailleurs sont ici abondantes ou du moins bien présentes telles, parmi les plantes, les droséras et l'osmonde royale et, parmi les oiseaux, l'engoulevent d'Europe, la huppe fasciée, la fauvette pitchou. Elle compte aussi son lot d'espèces rares ou endémiques.

La forêt landaise serait-elle un modèle de développement durable alliant performance économique et richesse écologique ?

Deux observations conduisent à nuancer cette appréciation.

D'une part, la partie originale de la biodiversité landaise n'est pas liée à la forêt en elle-même mais est héritée du temps où ce territoire était une lande humide.

D'autre part, l'équilibre apparent observé entre mise en valeur économique et préservation de la nature n'est qu'un état transitoire qui se modifie continuellement en fonction de l'évolution des techniques sylvicoles.

LANDES DE GASCOGNE

- ◆ **Surface totale (*)** : 1,4 Mha dont 0,99 Mha boisés dont partie girondine : 0,6 Mha dont 0,4 Mha boisés
- ◆ **Récolte de bois (**)** : 8,5 Mm³ / an, de 2000 à 2009 dont production girondine : 2,7 Mm³ / an

Sources : (*) IFN (**) DRAAF

LA DOUBLE BIODIVERSITÉ DE LA FORÊT DES LANDES DE GASCogne

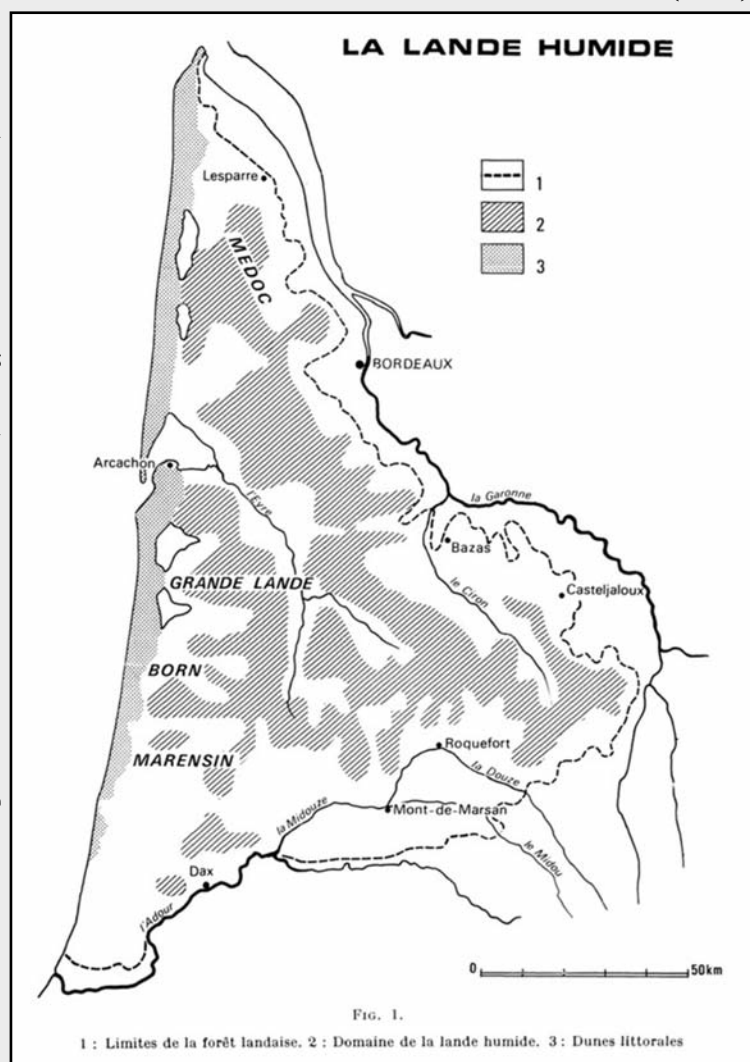
La biodiversité originelle des landes humides

Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, les Landes de Gascogne se présentaient comme un vaste plateau sableux traversé seulement par quelques rivières et ruisseaux (la grande et la petite Leyre, le Ciron...).

La partie centrale de ce plateau, dépourvue de tout cours d'eau, était inondée l'hiver et occupée par une végétation basse de landes marécageuses, pacagées en été par des moutons. Les parties périphériques et celles proches des ruisseaux, plus sèches, étaient le domaine des landes mésophiles et sèches où se cantonnaient la forêt de pins ou de feuillus, les zones de culture et l'habitat.

Ces landes humides formaient un milieu humide original du

LOCALISATION DES LANDES HUMIDES D'APRÈS PAPY (1977)



fait des conditions pédologiques très particulières (sables acides et très pauvres) et du régime hydrique alternant ennoyage hivernal et sécheresse estivale.

Un autre caractère remarquable était, et est encore, la présence de lagunes, étendues d'eau douce de taille variable, d'origine glaciaire ou karstique.

Les lagunes sont des bijoux de biodiversité. La forte variation annuelle des niveaux d'eau provoque la formation de ceintures végétales qui fournissent une diversité spécifique et structurale élevée par rapport à leur taille limitée. Outre leur attrait paysager, les lagunes et leurs abords abritent une flore et une faune parfois endémiques, caractérisées au niveau faunistique par une richesse en amphibiens, libellules et papillons.

La biodiversité apportée par la forêt

Aujourd'hui, les Landes de Gascogne sont devenues une immense forêt de pin maritime.

Cette conversion a pris son essor vers la seconde moitié du XIX^{ème} siècle où un mouvement de boisement des landes humides a pris corps sous une impulsion politique et économique. Un vaste programme de drainage et d'ensemencement a en effet suivi la loi de 1857 relative à l'assainissement et à la mise en culture des Landes de Gascogne.

Un réseau collectif de grands fossés, appelés "crastes", a été creusé. Des pistes et des routes, bordées aussi de fossés, ont été aménagées. Ce maillage a été complété par l'assainissement individuel des propriétés.

Un nouvel élan a été donné par l'ordonnance du 28 avril 1945 pour la mise en valeur et le reboisement de la région des Landes de Gascogne.

L'assainissement des landes a permis l'installation de la forêt et le développement des espèces qui lui sont attachées. Les oiseaux sont les principaux bénéficiaires de cette conversion. En effet, de façon générale, la mosaïque de milieux résultant des divers stades de la gestion forestière (pare-feux, coupe rase, jeunes plantations, peuplements d'âges échelonnés) est favorable à la diversité des espèces, cette dernière étant aussi favorisée par la présence d'îlots feuillus.

La coexistence des deux types de biodiversité

Aujourd'hui, en Gironde, seuls les terrains militaires de Captieux, Cazaux et de Souge, totalisant environ treize mille hectares, ont gardé un faciès se rapprochant des landes humides originelles.

Cependant, malgré la mise en culture forestière, les caractéristiques essentielles des landes humides ont été peu ou prou conservées : les conditions extrêmes de pauvreté et d'acidité du sol, l'engorgement hivernal ont subsisté tandis que le couvert léger du pin laisse arriver suffisamment de lumière au sol pour permettre à la végétation basse des landes et à son cortège d'espèces de continuer à prospérer, du moins à survivre.

Par ailleurs, pour les espèces demandant des espaces ouverts, les coupes rases pratiquées pour renouveler les peuplements de pin, le stade des jeunes peuplements et les pare-feux offrent des milieux de substitution aux espaces de landes. Pour d'autres (comme les Droséras), les fossés fraîchement curés sont devenus des lieux de prédilection.

La superposition de la forêt sur la lande originelle a donc donné naissance à une situation originale marquée par l'addition de la biodiversité propre à chaque milieu. Une étude conjointe de l'INRA et de la LPO (cf. bibliographie) fait ainsi état de la présence de 81 espèces d'oiseaux nicheurs en forêt landaise.

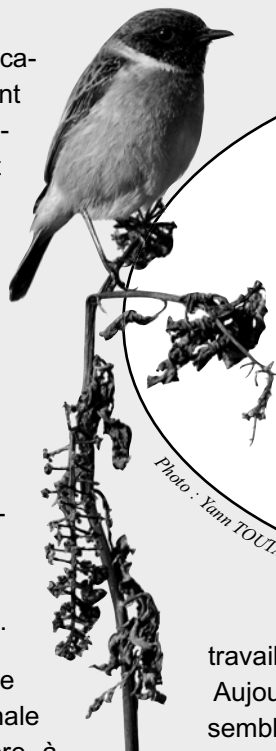


Photo : Yann TOUTAIN

Quelques espèces de l'avifaune nicheuse de la lande et de la forêt

Oiseaux des landes rases ou hautes

Alouette lulu, Courlis cendré, Engoulevent d'Europe, Fauvette grisette, Tarier pâle, Fauvette pitchou, Hypolaïs polyglotte, Locustelle tachetée

Oiseaux forestiers

Grimpereau des jardins, Pic épeiche, Pouillot véloce, Roitelet triple bandeau, Mésange huppée

Oiseaux disparus

Oedichème criard, Outarde canepetière

LA SYLVICULTURE INTENSIVE À L'ASSAUT DE LA BIODIVERSITÉ

L'assainissement, clef de voûte de la sylviculture landaise

La mise en valeur forestière des landes humides passe par leur assainissement comme cela a été souligné. Celui-ci joue en effet plusieurs rôles essentiels :

- En matière sylvicole, le drainage des terrains est une condition nécessaire à une bonne reprise des plants et à une bonne croissance du pin maritime. De plus, c'est un facteur de stabilité des arbres qui tiennent mieux au vent sur les sols assainis que sur les sols gorgés d'eau par les pluies hivernales.
- En matière de défense contre les incendies de forêts, l'assainissement réduit la dangerosité des feux de printemps. Ces feux sont des plus dangereux lorsqu'ils courent sur des sols détrempés et sans portance où les camions de pompiers ne peuvent pas s'aventurer.
- En matière d'exploitation forestière : les parcelles assainies sont accessibles aux engins forestiers et les pistes sont praticables même en hiver.

Ceci explique les vastes programmes de drainage mis en œuvre depuis l'aube du boisement des Landes au XIX^{ème} siècle.

Vu l'importance des surfaces concernées, il s'est agi d'un

travail colossal qui s'est réalisé très progressivement. Aujourd'hui, le massif forestier landais dans son ensemble est parcouru par près de 40.000 kilomètres de pistes, routes et chemins (DRAAF, 2008), auxquels s'ajoutent des kilomètres de fossés, ce qui donne une idée de l'importance des aménagements.

Leur impact est aujourd'hui bien visible et se marque par un abaissement généralisé du plan d'eau. Le caractère humide des landes s'est atténué entraînant la régression des espèces qui leur sont inféodées. La comparaison des observations des naturalistes du XIX^{ème} siècle avec les relevés actuels établit clairement l'appauvrissement en diversité et en abondance de la faune et de la flore originelles des Landes de Gascogne.

Il faut noter que les pratiques de labour, de fertilisation et de débroussaillage mécanique ajoutent leur effet à l'assainissement en favorisant les espèces sociales (molinie) ou pionnières au détriment des plantes qui ont de moindres capacités de dissémination.

Remarque : les grandes cultures qui parsèment la forêt landaise contribuent aussi à l'assainissement de ce territoire.

Fondamentalement, la sylviculture du pin maritime - qui repose sur l'assainissement des terrains - paraît antinomique à la préservation des landes humides.

Un cas particulier est celui des lagunes. Avec la mise en place de la ligniculture - et donc la perspective d'une bonne rentabilité forestière - beaucoup de lagunes ont été asséchées par drainage direct et reboisées, les sylviculteurs ne voyant pas la nécessité de garder ces milieux improductifs. On estime que les trois-quarts des lagunes ont disparu au cours des cinquante dernières années (GEREA et al., 1985). L'état d'esprit a changé aujourd'hui mais la menace vient maintenant de l'assèchement de la lande qui fait que les lagunes sont à sec ou bien ont des niveaux d'eau trop bas pour conserver leur fonctionnement.

LA LIGNICULTURE DU PIN MARITIME

La culture du pin maritime a connu des évolutions constantes depuis l'après-guerre, et peu à peu s'est constitué un modèle assez standardisé de pratiques : la ligniculture. Il s'agit d'un traitement en futaie régulière. Dans son principe, il comporte l'assainissement, le labour, la fertilisation des sols, la plantation de plants ou de semences améliorées génétiquement, l'entretien des interlignes, l'élagage, quelques éclaircies et la coupe rase vers l'âge de 40 ans. Il existe diverses façons de la mettre en oeuvre selon la qualité du terrain et selon les choix du gestionnaire. Les modulations portent sur la densité initiale de plantation, le niveau de fertilisation, le type de travail du sol, les types d'entretien.

Les catastrophes naturelles augmentent la pression sur la biodiversité des landes humides

Au cours des trente dernières années, la vie de la forêt landaise a été émaillée de catastrophes qui ont directement ou indirectement impacté la biodiversité des landes humides.

Les grands incendies de 1989 et 1990 qui détruisirent 10.000 ha de forêts girondines ont eu pour effet de relancer un programme d'équipement du massif forestier en points d'eau pour les pompiers. Outre la création de puits forés ou de réserves au sol, ont été réalisés des aménagements de lagunes destructeurs, par creusement et recalibrage, portant atteinte à la morphologie de ces milieux qui conditionne leur richesse biologique.

Les tempêtes de 1999 et 2009 ont d'abord eu un effet positif, au plan de la biodiversité des landes humides, par l'ouverture de ces milieux due à la chute des pins et par la remontée hivernale du plan d'eau suite à l'obstruction des fossés par les branchages des arbres tombés. En particulier, l'avifaune des milieux ouverts a rapidement réagi à ces nouvelles conditions.

Dans un second temps, un vaste programme de reboisement des parcelles sinistrées - encore en cours - a été mené conduisant à la replantation en quelques années d'environ 100.000 ha. Ce reboisement s'est accompagné de la réouverture du réseau collectif de fossés mais aussi de tout le chevelu interne aux propriétés.

La reprise des fossés au moment des projets de boisement est une opération courante en sylviculture landaise mais, à l'échelle d'un territoire, elle se fait de façon tourmente au rythme lent du renouvellement de la forêt. Dans le contexte d'après tempête,

elle a été réalisée en quelques années sur d'immenses surfaces contigües qui se sont donc trouvées simultanément assainies.

POUR L'AVENIR, LE COUP DE GRÂCE OU DES RAISONS D'ESPÉRER ?

Les déboires de la sylviculture intensive

L'engouement pour la ligniculture a résulté de plusieurs facteurs dont le plus déterminant a sans doute été les résultats spectaculaires en matière de croissance des pins, observés lors des essais de fertilisation dans les années soixante, puis par l'utilisation de plants améliorés par la sélection génétique. Une précision : les plants améliorés génétiquement ne sont pas des OGM.

Dans une démarche légitime de progrès, les sylviculteurs ont vu dans la ligniculture un moyen d'améliorer le revenu tiré de leur forêt du fait de l'accroissement du volume de bois produit.

Cependant, l'amélioration des revenus ne s'est pas réalisée car dans le même temps les coûts de production ont eux aussi augmenté malgré les progrès de la mécanisation tandis que les cours du bois ont stagné.

La baisse de la rentabilité de la sylviculture du pin explique le désenchantement des propriétaires forestiers, encore renforcé par les deux dernières tempêtes qui ont anéanti des milliers d'hectares de forêts réduisant à néant des années d'efforts et d'investissements.

Plus d'intensification?

Face aux risques, en particulier climatiques, auxquels est confrontée la forêt et face à la dégradation du bilan financier sylvicole, l'orientation défendue par les organismes professionnels est d'intensifier encore plus la sylviculture et de rechercher de nouveaux débouchés.

L'intensification vise à raccourcir le cycle de la forêt à 35/40 ans, avec l'idée que les peuplements sont d'autant moins longtemps exposés aux risques que les arbres poussent plus vite et sont récoltés tôt. Pour atteindre cet objectif, il sera fait appel à l'utilisation de pins améliorés génétiquement de plus en plus performants et à une maîtrise toujours plus poussée des facteurs de croissance du pin : assainissement, travail du sol, fertilisation, entretien.

En fait, ce raisonnement n'est peut-être pas totalement pertinent car il s'avère que la sylviculture intensive peut être aussi un facteur de sensibilité au vent de la forêt : il a été ainsi constaté, lors de la tempête de 2009, que les éclaircies fortes et certains types de travail mécanique du sol réalisés lors des entretiens fragilisaient les jeunes peuplements.

Si, malgré tout, l'option de l'intensification était retenue, c'est un

nouveau pas dans l'assèchement des landes qui sera franchi. Le fait de cultiver les pins en courte rotation aurait aussi pour effet de limiter la biodiversité proprement forestière qui ne s'épanouit pleinement que dans la pinède âgée.

Au niveau des débouchés, la culture du pin maritime à des fins de production d'énergie est devenue le miroir aux alouettes pour tenter de séduire les propriétaires forestiers découragés.

Des ressources nouvelles sont attendues de :

- **La récolte des souches après l'exploitation des arbres.** Jusqu'à présent, les reboisements se faisaient sur terrains ensouchés, les socs ou les disques de charrue se relevant sur l'obstacle. Dans le nouveau processus, les souches sont arrachées et fragmentées puis évacuées. La récolte des souches procure un revenu dérisoire aux propriétaires mais elle permet de diminuer les coûts ultérieurs de reboisement et d'entretien. Elle participe aussi à la lutte contre un parasite du pin, le Fomes. Au vu de ces avantages, il est probable que la récolte des souches va se développer à l'avenir.

- **La récolte des cimes des pins exploités lors des coupes et la récolte des jeunes pins issus de dépressages tardifs.** Jusqu'à présent, cette biomasse était laissée sur place. Dorénavant, elle pourrait être broyée sur place et transformée en plaquettes forestières destinées aux chaufferies.

LES "PINS-BOUTEILLES" DE LA FORÊT USAGÈRE

En Forêt usagère de La-Teste de Buch, on peut encore trouver des pins boursoufflés, appelés "pins-bouteilles" qui sont les témoins du gemmage. Ils présentent des bourrelets longitudinaux qui correspondent à la cicatrisation des blessures (cares) faites à l'aide d'un outil tranchant (hapchot) par le résinier pour récolter la résine ou gemme. La même care était rafraîchie et exploitée pendant environ 4 ans, avant d'en faire de nouvelles. Il existe encore une trentaine de pins-bouteilles de plus de 4 m de circonférence et un assez grand nombre de plus petits en Forêt usagère.

Le gemmage commençait dès que le pin avait atteint 1,05 m de circonférence et se poursuivait jusqu'à ce qu'il ait environ 60 ans, où il est était considéré comme épuisé et donc abattu. Certains pins, encore sur pied, ont subi une trentaine de cares. L'un d'entre eux, de plus de 4,50 m de circonférence, aurait été gemmé pendant 210 ans par cinq générations de gemmeurs et présenterait 35 bourrelets. Il aurait actuellement 210 ans.

Ce procédé fut remplacé à partir de la fin des années 40 par le gemmage à l'activé : une saignée horizontale faite à la gouge (rainette) était ensuite aspergée d'acide sulfurique dilué. Le rendement était meilleur mais la technique plus traumatisante et, depuis l'arrêt du gemmage dans les années 80, beaucoup de ces pins dont les blessures étaient mal cicatrisées sont morts.



Photo : Colette GOUANELLE

Vers une relance de l'activité gemmage en Europe ?

Dans le cadre d'un projet européen "SUST-FOREST", la société RESCOLL et l'ADERA ont organisé le 30 octobre 2012 un colloque international sur la relance du gemmage.

Seules subsistent en Europe les productions de l'Espagne et du Portugal avec 5.000 tonnes de résine chacune, face aux géants chinois (710.000 t) et brésiliens (70.000 t). La France a abandonné l'activité vers les années 90. Pourtant, la forêt de pins est toujours bien présente, 900.000 ha rien qu'en France de forêt éco-certifiée, ce qui est loin d'être le cas des forêts chinoises ou brésiliennes.

D'un point de vue économique, l'offre mondiale tend vers une diminution (chute d'un tiers de la production chinoise) alors que la demande va croissant avec l'arrivée de nouveaux pays industrialisés.

Depuis 3-4 ans, quelques laboratoires se sont intéressés à la production résineuse européenne, en développant des méthodes d'extraction modernes, respectueuses de l'environnement, économiquement rentables et surtout en obtenant un produit d'une qualité inégalée, notamment par l'absence de "Delta 3 carène", irritant que l'on trouve dans la résine chinoise.

La mise en route en France de l'industrie du gemmage pourrait générer, d'après une étude socio-économique, près de 30.000 emplois. Au vu de ces considérations, il a été convenu de créer un "Conseil sectoriel de la résine" composé de la propriété forestière, des gemmeurs, des industriels et institutionnels, afin de préparer la voie à cette grande révolution forestière.



- **La culture de pins dans le but de produire de la biomasse.** Dans le cas des peuplements dits semi-dédiés, les pins sont plantés à forte densité. La moitié des arbres est récoltée au bout de quelques années, l'autre partie étant maintenue en ligniculture pour une production classique de bois. La récolte de la biomasse concerne la totalité de l'arbre : tiges, branches et aiguilles.

Le développement de la culture de biomasse est freiné pour le moment car la ressource produite n'est pas encore assez compétitive par rapport au pétrole.

L'exploitation de tous ces produits pose la question du maintien de la fertilité des sols, vu l'exportation de matière organique et de substances minérales qui résultera de ces pratiques.

Des programmes de recherche sont mis en place sur cette thématique de la fertilité mais, sans attendre leurs résultats, des projets importants de chaufferies ont vu le jour ou sont prévus à court terme. A l'échéance de 2015, les besoins aquitains supplémentaires en biomasse sont évalués entre 1,5 Mt et 2 Mt.

Cette démarche d'intensification, si elle était couronnée de succès, marquerait une étape de plus dans l'altération du milieu originel des landes humides.

Les alternatives à la sylviculture intensive

Le scénario de l'intensification n'est qu'une option possible. Non seulement sa pertinence technique et son caractère durable restent à démontrer, mais son intérêt financier pour le propriétaire n'est pas acquis.

Face aux déboires de la sylviculture intensive, d'autres conceptions de la sylviculture du pin émergent. Elles visent elles aussi à améliorer le rendement financier de la forêt et la capacité des peuplements à faire face aux risques naturels.

- La sylviculture à investissement limité garde le canevas de la ligniculture mais en moins intense. L'économie de départ minimise le risque financier à terme. Cette technique repose sur une préparation sommaire du sol, sans labour, suivie d'une plantation.

- La sylviculture dite "naturelle et continue" cherche à développer la résilience naturelle des peuplements aux adversités. Elle se situe dans le courant de pensée de Pro Silva ⁽¹⁾.

Encore balbutiante, cette approche est en rupture avec la ligniculture dont elle met en doute le postulat économique (à savoir un fort investissement pour la production rapide de petits bois). Elle est fondée sur la régénération naturelle, des éclaircies régulières et modérées, un âge d'exploitation élevé en vue de la production de gros arbres.

Une particularité de ce mode de conduite des peuplements est de réaliser la coupe des pins âgés de façon progressive, en l'étalant sur une dizaine d'années, et non pas par une coupe rase brutale. La conservation des feuillus est facilitée par ce traitement.

Sans remettre en cause l'objectif de production forestière et la nécessité de l'assainissement, ces concepts sylvicoles nouveaux correspondent à une moindre intensification que la ligniculture et ont donc un impact moindre sur le milieu naturel.

CONCLUSION

La biodiversité est une richesse. A ce titre, les landes humides de Gascogne constituent un trésor qui apparaît aujourd'hui singulièrement dilapidé suite à un travail d'assainissement poursuivi depuis cent cinquante ans, indispensable à la culture du pin maritime.

Ce qu'il en reste est menacé par une nouvelle vague d'intensification de la culture du pin conduite au nom de l'adaptation au changement climatique et de la production d'énergie renouvelable.

Les années à venir paraissent donc cruciales pour éviter que les landes humides ne finissent par se réduire à quelques sites protégés. ■

⁽¹⁾ La sylviculture Pro Silva est basée sur la gestion de la qualité et se veut respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers, tout en étant économiquement viable.

POUR APPROFONDIR

- DRAAF, 2008. *Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie* - Aquitaine. 126 p. (<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/Le-Plan-de-Protection-des-Forêts>)
- GERE, Université Bordeaux et INRA, 1985. *Intérêt écologique et fragilité des zones humides des Landes de Gascogne*. 96 p.
- Timbal J. et Maizeret C., 1998. *Biodiversité végétale et gestion durable de la forêt landaise de pin maritime : bilan et évolution*. Rev. For., 5, 403-424.
- Barbaro L., Nezan J., Bakker M., Revers F., Couzi L., Vetillard F. & Le Gall O., 2003. *Distribution par habitats des oiseaux nicheurs à enjeu de conservation en forêt des Landes de Gascogne*. Le Courbageot, 21-22, 12-23.
- Sargos F., Petit P., 2008. *Forêt des Landes de Gascogne, une nature secrète*. 142 p.

Colette GOUANELLE et
Jean-Marie FROIDEFOND
SEPANSO Gironde

Etude de Gilles Eric Séralini sur la toxicité du maïs OGM NK 603 ⁽¹⁾

Pourquoi un tel rejet de la part des scientifiques ?

Cet article a été publié le 19 septembre 2012 par la revue "Food and Chemical Toxicology", revue de rang A, ayant un facteur d'impact élevé. Par conséquent, l'article a été revu avec beaucoup de soin par des scientifiques spécialisés dans ce domaine. Les auteurs appartiennent à des petites équipes de recherche de l'Université de Caen et de l'Université de Vérone (Italie). Les auteurs ont signé une quinzaine d'articles de rang A sur ce sujet depuis 2007 et par conséquent sont reconnus au niveau international.

Les maïs utilisés furent du maïs OGM (transgénique) de Monsanto NK603, tolérant au désherbant Roundup® de Monsanto, et du maïs similaire non transgénique pour comparaison. Ces maïs furent cultivés dans les mêmes conditions, mais à une distance suffisante pour éviter une contamination éventuelle. Un champ de NK603 fut traité avec du Roundup® à 3 l/ha et un autre champ de NK603, sans traitement. Les maïs furent moissonnés et les grains séchés avant d'être donnés aux rats (race Virgin Albino Sprague Dawley, utilisée pour ce genre de test).

Sur dix groupes de 20 rats (100 mâles et 100 femelles), un groupe de mâles et de femelles (20 rats) fut nourri avec du maïs non transgénique (contrôle). Six groupes furent nourris avec des doses de 11, 22 et 33 % de maïs OGM traité ou non avec du Roundup®. Les trois derniers groupes furent alimentés avec du maïs non OGM mais avec des traces de Roundup® dans l'eau de boisson : 1,1 x 10⁻⁸ %, 0,09 % et 0,5 % respectivement.

Des analyses de sang (31 paramètres) et d'anatomie (36 organes analysés) furent effectuées avant l'expérience et au cours des 24 mois de traitement alimentaire.

Chez les femelles, tous les groupes traités moururent deux à trois fois plus que les groupes de contrôle, sans OGM. En plus, les femelles développèrent des tumeurs mammaires. L'équilibre hormonal sexuel fut modifié par les traitements OGM et Roundup®. Pour les mâles traités, il y eut 2,5 à 5,5 fois plus d'affections hépatiques que pour les mâles nourris sans OGM.

En conclusion, cette étude, qui est

une première réalisée sur 24 mois, montre les effets néfastes du Roundup®, même à très faible dose, et du maïs OGM, même à 11 %, sur les hormones sexuelles, ainsi que sur le foie et les reins des rats. Par conséquent, les auteurs proposent que les OGM et les pesticides soient évalués très soigneusement sur le long terme pour mesurer leurs effets toxiques potentiels. Mais ils reconnaissent l'imperfection de cette première étude et souhaitent que d'autres recherches soient poursuivies. Leur article cite 57 références bibliographiques.

Pourtant, l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) a jugé que *"les lacunes importantes constatées dans la conception et la méthodologie de l'article (...) impliquent que les normes scientifiques acceptables n'ont pas été respectées et, par conséquent, qu'un réexamen des évaluations précédentes de la sécurité du maïs génétiquement modifié NK603 n'est pas justifié"*. Les six Académies savantes françaises, le Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ont à leur tour invalidé ces résultats critiquant, d'une part le fait que la souche de rats utilisée est connue pour développer spontanément des tumeurs, d'autre part que les effectifs des groupes de rats testés (dix mâles et dix femelles seulement servant de témoins) sont insuffisants pour en tirer des conclusions quant à la responsabilité du maïs OGM sur les pathologies et la mortalité des rats.

Ces critiques, uniquement à charge, sont étonnantes lorsque l'on sait que :

- Aucune étude n'a jamais été faite sur autant d'animaux (200) et le nombre de rats par cohorte (10) est celui retenu par toutes les études soumises aux organismes publics et validées par eux.
- La souche de rats choisie est la même que celle utilisée par Monsanto pour toutes ses études qui ont donné lieu aux autorisations délivrées en Europe.
- L'AFSSA en France et l'EFSA au niveau européen ont validé des études sur 90 jours, ce qui peut à juste titre être considéré comme insuffisant pour en tirer des conclusions quant à l'innocuité de ces aliments OGM pour les animaux et pour l'homme.

Si le protocole expérimental n'est pas valable, alors aucun de ceux qui ont permis de donner les autorisations européennes à Monsanto n'était valable.

En fait, s'ils avaient accepté l'étude de Séralini, les experts auraient été obligés d'admettre qu'ils avaient été trop indulgents avec des multinationales telles que Monsanto, et donc de se remettre en question. Au-delà, la remise en cause de ces OGM aurait un impact considérable sur les pays exportateurs et importateurs en aliments pour animaux. N'oublions pas que la France importe chaque année 3,9 millions de tonnes de soja OGM pour l'alimentation du bétail. Ceci peut expliquer cela.

Il faut tout de même saluer les quelque 140 scientifiques français qui ont pris leurs distances avec les Académies savantes françaises et les 200 scientifiques internationaux qui soutiennent le Professeur Séralini et qui, sans se prononcer sur le fond de l'étude, estiment qu'elle plaide

en faveur d'études de long terme (plus de trois mois) sur la toxicité du maïs NK603 et de son herbicide associé.

Ainsi, l'étude de Séralini et al. méritait tout à fait d'être publiée car elle apporte des résultats nouveaux et contradictoires. En plus, elle remet en cause des protocoles beaucoup trop laxistes vis-à-vis des multinationales. **Le principe de précaution doit s'imposer comme le demandait José Bové il y a plus de dix ans et les importations de soja et maïs OGM pour bétail devraient être prohibées en l'absence d'analyses sur le long terme.**

Cette étude et la controverse qui a suivi n'auront pas été inutiles si cela permet de relancer le débat au sujet des OGM et si (comme l'a promis, lors d'une conférence de presse, le Ministre français de l'agriculture, Stéphane Le Foll) la France demande une révision des protocoles d'autorisation des OGM (que ce soit pour la mise en culture ou pour la commercialisation) portant sur la durée des tests toxicologiques, mais aussi pour que soient mieux pris en compte les bénéfices d'une variété OGM pour la société. ■

(*) "Long term toxicity of a Roundup herbicide and a Roundup-tolerant genetically modified maize". Auteurs : G.E. Séralini, E. Clair, R. Mesnage, S. Gress, N. Defarge, M. Malatesta, D. Hennequin, J. Spiroux de Vendômois.

DERNIERE NOUVELLE !

Comme par hasard, à la veille d'une conférence de presse organisée par le Professeur Séralini et Corinne Lepage sur les suites de l'étude sur le NK 603, l'EFSA a publié des données sur le maïs génétiquement modifié (14 janvier 2013). Cette décision fait suite aux recommandations contenues dans une évaluation indépendante réalisée sur les performances de l'Autorité et portant sur l'amélioration de la transparence dans ses processus décisionnels. La directrice de l'Agence précise que "l'évaluation des risques est une science en constante évolution et l'EFSA est toujours (sic) disposée à réexaminer ses travaux antérieurs à la lumière de nouveaux éléments scientifiques solides qui apporteraient de nouvelles perspectives susceptibles d'avoir un impact sur les conclusions précédentes de l'Autorité".

Centrale nucléaire du Blayais

Une dangerosité préoccupante

L'association Greenpeace vient de publier les résultats de son analyse multirisques du parc nucléaire français, qui s'appuie sur le retour d'expérience d'accidents nucléaires majeurs de type Fukushima et Tchernobyl.

Cette analyse évalue la dangerosité de chaque centrale au regard de trois séries de critères : niveau de sûreté, risques d'agressions externes naturelles ou non naturelles, conséquences potentielles d'un accident majeur. Cette étude, qui permet de relancer l'intérêt du débat national sur la transition énergétique, conclut que cinq sites nucléaires français présentent un niveau de dangerosité qui justifie de les fermer en priorité : il s'agit de Fessenheim, Gravelines, Bugey, Blayais et Tricastin. Quelles sont les spécificités de la centrale du Blayais qui justifient, selon Greenpeace, de l'inclure sur la liste noire des centrales françaises les plus préoccupantes ?

Utilisation de combustible MOX chargé au plutonium

Alors que les quatre réacteurs du Blayais auront atteint trente années de fonctionnement en 2013, EDF envisage de prolonger leur durée de vie au-delà de soixante ans. Les réacteurs 1 et 2 utilisent du combustible MOX, constitué d'oxyde de plutonium et d'uranium appauvri, qui renforce la réactivité et la puissance thermique résiduelle des réacteurs ou des piscines, et aggrave les conséquences potentielles d'un accident majeur. EDF persiste à vouloir introduire du MOX dans les réacteurs 3 et 4. Les piscines de déchargement et de désactivation du combustible ne présentent pas de garanties suffisantes contre le risque d'un accident grave consécutif à une vidange de la piscine et à l'échauffement du combustible.

Sensibilité au risque d'inondation

On sait, depuis la tempête de 1999, que cette centrale, située au bord de l'estuaire de la Gironde, est particulièrement sensible au risque d'inondation. Les digues protégeant la centrale ont certes été rehaussées après cette tempête, mais différentes situations potentielles restent préoccupantes telles que l'isolement de la centrale par encerclement de l'eau, la rupture d'une digue, le sous-dimensionnement des digues, ou l'inondation de la centrale via le canal de rejet des eaux de refroidissement.

Conséquences socio-économiques d'un accident majeur

Un accident majeur aurait de très lourds impacts socio-économiques pour la Gironde et l'Aquitaine, notamment en raison de ses conséquences sur les activités non-transférables comme la viticulture ou le tourisme. La centrale du Blayais se trouve en plein milieu des grands domaines viticoles du Bordelais, dont le poids économique est considérable.

Sachant cela, comment douter encore que la centrale nucléaire du Blayais constitue l'un des principaux points noirs environnementaux de l'Aquitaine et que sa dangerosité exige que l'on envisage dès à présent, non pas la prolongation de sa durée de vie, mais sa fermeture définitive.

Daniel Delestre

(*) Les vins de Bordeaux représentent un chiffre d'affaire annuel de 3,9 milliards d'euros (dont 40% à l'export), équivalent à celui de toute l'aéronautique d'Aquitaine ou à la moitié de celui de la firme nucléaire AREVA.

Les mensonges de la "CROISSANCE VERTE"

*Simon CHARBONNEAU,
Maître de Conférence Honoraire
à l'Université de Bx I et Professeur
de droit de l'environnement à
l'Université de Bx-Montesquieu*

Après l'oxymore du "développement durable", nous voilà arrivés dans ce que le déni collectif de la crise écologique peut produire de pire, à savoir la "croissance verte". Car suite à l'effondrement en cours des économies occidentales depuis 2008, au lieu de se poser des questions de fond sur ce qui nous a menés là et la manière d'y répondre, notre oligarchie éclairée n'a rien trouvé de mieux que foncer la tête dans le guidon sur les rails qui nous y ont menés, mais en ayant recours à une nouvelle rhétorique qui est celle de la "croissance verte".

Car, depuis l'épisode éphémère du "Grenelle de l'Environnement", une idée, qui pourtant n'a rien de nouveau, a surgi dans l'espace médiatique consacré à la crise économique, à savoir que cette dernière pouvait constituer une opportunité pour relancer une croissance en berne. D'où le succès de cette nouvelle expression destinée aussi à répondre aux oiseaux de malheur estimant que la cause structurelle de la catastrophe écologique en cours se trouvait dans la croissance économique et technique ignorante des limites de la terre⁽¹⁾ comme de celles liées intimement à la condition humaine.

Les illustrations de cette absurdité se rencontrent dans à peu près tous les domaines de la gestion officielle du désastre en cours, mais j'en retiendrai trois à titre pédagogique.

En matière énergétique tout d'abord, il faut rappeler que le mouvement écologique à ses débuts a fait la promotion des énergies renouvelables et décentralisées face au nucléaire et aux énergies fossiles, mais à une échelle communale, artisanale et familiale. Or, aujourd'hui, il s'agit d'alimenter le système industriel dans son ensemble avec ce type de technologie pour répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs, sans poser comme priorité la réduction drastique de notre consommation d'énergie engendrée par notre mode de vie. Autrement dit, c'est le recours à la technique qui va nous permettre de sauvegarder ce dernier sans que ce dernier ne soit remis en question ! De cet aveuglement initial sont nés les conflits environnementaux locaux en-

gendrés par la prolifération actuelle des installations d'éoliennes et de centrales photovoltaïques. Car, indépendamment de l'une ou de l'autre de ces techniques alternatives, dont il faut bien sûr souligner les inconvénients écologiques sans commune mesure par rapport au nucléaire, il s'agit aujourd'hui d'alimenter le réseau électrique national mais nullement de mener à bien des projets décentralisateurs de production et de distribution d'énergie électrique. Pour les entreprises promotrices de ce genre de projets et les propriétaires des terrains concernés, le prix de vente du courant produit à EDF constitue alors une opportunité spéculative intéressante.

Par ailleurs, comme cela a été très tôt le cas avec les barrages hydroélectriques, ces technologies n'ont pas un impact mineur sur l'environnement et ceci en raison de leur dimension industrielle. Les éoliennes par exemple peuvent monter jusqu'à plus de 150 mètres de haut pour trouver suffisamment de vent, ce qui n'a rien à voir avec les pylônes électriques auxquels elles se surajoutent. De là un impact paysager important portant atteinte au cadre de vie des populations, sans compter les conséquences négatives sur les couloirs de migration de l'avifaune. C'est ainsi que, dans le Sud Gironde, ces projets d'implantation sont contestés par les chasseurs de palombes et par les ornithologues à la Pointe de Grave. Ici encore, ce n'est pas le choix technologique qui est en cause mais sa taille, car une politique intelligente de décentralisation de production et de dis-

tribution d'énergie axée sur l'autonomie énergétique locale devrait privilégier la multiplication de petites éoliennes dans les zones exposées au vent comme sur le littoral. *Small is beautiful*, comme disait il y a quarante ans E.F. Schumacher⁽²⁾ !

En ce qui concerne les centrales photovoltaïques déjà installées ou en cours d'installation en Aquitaine, les inconvénients sont différents. La taille de ces centrales fait que la superficie d'installation peut atteindre plusieurs centaines d'hectares. Mais surtout, le principal inconvénient réside dans le fait que ces centrales sont presque toujours installées sur des espaces naturels parfois déboisés ou des terres agricoles, contribuant ainsi à étendre un peu plus les superficies artificialisées. Or, l'incontestable intérêt écologique de ce type de projet du point de vue de l'autonomie énergétique locale devrait inciter les autorités chargées de l'urbanisme à privilégier les superficies déjà artificialisées, telles que les grandes surfaces commerciales ou les parkings comme cela a été fait à Bordeaux Lac en permettant un usage local de l'énergie produite, ce qui n'est pas le cas dans les espaces naturels à moins d'avoir recours à la mise en place de réseaux de distribution.

Le recours aux énergies renouvelables tel qu'il est pratiqué aujourd'hui s'inscrit donc dans la logique de la croissance du système industriel et ne peut donc constituer une alternative crédible à la crise environnementale.

Il en va de même avec les réponses officielles données actuellement à l'échelle

LA VOITURE ELECTRIQUE

La voiture électrique est souvent présentée comme le *nec plus ultra*, le futur de l'automobile parée de tous les avantages. Démystifions donc les discours simplistes, entendus trop souvent, quitte à passer une nouvelle fois pour un rabat-joie. Les voitures électriques sont qualifiées de "zéro émissions" ; on ne peut s'empêcher de voir en ce slogan un écho du "Bien réglé, mon moteur ne pollue pas".

Effectivement, la voiture électrique n'émet aucune particule fine et évite les oxydes d'azote, ce qui constitue indéniablement un avantage énorme dans les zones urbaines où la pollution automobile fait des ravages. Mais il est évident que, dès qu'on pense globalement et qu'on s'intéresse, par exemple, aux émissions de CO₂, si importantes pour le climat, on déchant vite. A cause des batteries, la production d'un véhicule électrique provoque 8 à 9 tonnes d'émissions de CO₂ contre 5 à 6 tonnes pour un véhicule thermique. Par ailleurs, l'extraction du lithium ne va pas sans causer quelques dégâts environnementaux.

Le véhicule électrique est nécessairement voué à des usages en ville. La question de la recharge va poser quelques problèmes de structures et d'investissements. Ne vaut-il pas mieux repenser nos déplacements et revenir à des moyens plus respectueux de l'environnement ? Marche à pied, vélo, voire même vélo électrique (*) beaucoup moins gourmand en énergie. Est-ce le rôle de l'Etat de donner systématiquement des primes à l'achat de voitures électriques ? Il semblerait judicieux de faire une analyse systématique coût-bénéfice : on verrait alors que les services (La Poste...) méritent une aide alors que d'autres pourraient s'en dispenser.

Evidemment, il faut bien se demander comment est produite l'électricité ! Sinon cela signifie que nous allons continuer à consommer allègrement les ressources non renouvelables de la planète (carbone, uranium, lithium...).

Finalement, en y regardant de près, nous avons vraiment l'impression que les constructeurs cherchent surtout à pérenniser le système de la voiture individuelle qui a fait la loi au XX^{ème} siècle au point de défigurer villes et campagnes, de porter atteinte à la santé (les particules diesel enfin reconnues cancérigènes... alors que nous avions posé la question il y a vingt ans) et à l'environnement, enfin de contribuer au dérèglement climatique. Ne faut-il pas changer de système ? Si l'on parle de transition énergétique, ne faut-il pas aussi parler de transition des modes de transport ?

Georges CINGAL,
Secrétaire Général
Fédération SEPANSO Aquitaine

(*) 120 millions de Chinois possèdent un vélo électrique

européenne et nationale à la question des déchets produits par le système économique. En matière de gestion des déchets, les textes européens comme nationaux donnent une claire priorité à la réduction à la source des quantités de déchets produites, autrement dit au stade de la production industrielle de déchets. Ces dispositions n'ont jamais été accompagnées de mesures d'application par nos ministres successifs en charge de l'environnement. On peut citer à ce propos le cas des emballages qui n'ont jamais fait l'objet de mesures d'interdiction quand ils s'avéraient inutiles. Au lieu de cela, ont été privilégiées les solutions du recyclage et de l'incinération qui ont l'inconvénient de produire à leur tour des déchets dits ultimes qu'il s'agit alors de mettre en décharge. Au final, on a un système de gestion des déchets extrêmement lourd et particulièrement onéreux qui s'impose aux collectivités territoriales chargées d'en assurer la responsabilité alors qu'une politique européenne de réduction des quantités de déchets mis sur le marché résoudrait en grande partie la question. Or, cette situation est aujourd'hui encore aggravée par les quantités astronomiques de déchets électroniques résultant de l'usage massif des téléphones portables causé par l'expansion d'un nouveau secteur industriel partout dans le monde. Enfin, d'une manière générale, il y a aussi la pratique économique de l'obsolescence programmée des objets de consommation qui ne peut que contribuer à favoriser l'accumulation des déchets.

Le dernier exemple de cette politique de "croissance verte" concerne le domaine de la sauvegarde de la biodiversité. Depuis la loi Grenelle II de 2010, toute opération d'aménagement portant atteinte au milieu naturel, et Dieu sait si elles sont encore nombreuses malgré la crise économique, doit s'accompagner de compensations sous forme d'achats d'espaces naturels, de replantations ou de réintroduction d'espèces menacées par la destruction de leurs habitats. Ce mécanisme administratif acté par la loi doit intervenir en matière d'implantation de grandes infrastructures de transport (autoroutes, LGV) et de grandes zones d'activités faisant l'objet d'autorisations préalables. Il s'avère d'autant plus indispensable que ces chantiers souvent pharaoniques s'accompagnent toujours de destruction d'espèces protégées exigeant l'obtention de dérogations accordées par les autorités administratives au maître d'ouvrage. La gestion de ces destructions-compensations fait d'ailleurs appel à des directives ministérielles (3). Or, il est évident que cette politique de compensation constitue un simulacre destiné à résoudre au plan rhétorique la contradiction insurmontable existant entre protection et croissance. La vérité est que compensation à la destruction d'un habitat il y aurait si, par exemple, un parking de supermarché pouvait être transformé en zone humide ou en mare à batraciens suite à un travail important de génie écologique ! C'est ainsi qu'en Aquitaine, aujourd'hui, des chantiers comme ceux de l'A65 Langon-Pau ou de la LGV Tours-Bordeaux font l'objet de nombreuses opérations dites de compensation constituant autant d'alibis à des destructions irréversibles de biotopes.

Autrement dit, tout continue comme avant le Grenelle, mais avec une pollution mentale en plus représentée par les faux-semblants d'une politique écologique. Comme le développement durable, la croissance verte ne constitue donc qu'une figure rhétorique destinée à mystifier l'opinion à propos d'entreprises qui ne font qu'alimenter un peu plus les ravages planétaires d'une société dont l'homme sera un jour la victime finale. ■

(1) Denis Meadows : *dernier rapport sur les limites de la croissance avec son interview en mai 2012 dans Terra Eco.*

(2) E.F. Schumacher : *Small is beautiful, une société à la mesure de l'homme (Collection Points, 1979).*

(3) Voir le guide ministériel "Espèces protégées, aménagement et infrastructures" (2012).

Marais de Bruges

Du blanc et du noir pour la Cigogne (blanche)

Le premier couple de Cigognes blanches s'est installé sur la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges en 1985. C'était le second site colonisé en Gironde, après le Parc Ornithologique du Teich. En 2012, 25 couples ont niché sur la Réserve. Parallèlement, depuis les années 1980, c'est toute la population française qui a très fortement augmenté, en particulier sur les marais de la façade atlantique.



Photo : Pascal GRISSEY / RNN Bruges

Fin octobre 2012, les spécialistes de la Cigogne blanche en France se sont réunis à la Maison de la Nature du Teich. Le Groupe Cigogne France a fait le point sur l'évolution de la population, le baguage des jeunes et sur les problèmes rencontrés : conditions météorologiques défavorables du printemps 2012, installations sur des pylônes électriques, destructions, etc...

2012, ou tout n'est pas rose pour la Cigogne blanche...

En 2012, un minimum de 165 couples ont niché en Gironde et 344 dans toute l'Aquitaine (2000 au niveau national). Outre les marais de Gironde, les autres zones humides importantes d'Aquitaine sont les Barthes de l'Adour, dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. A noter aussi les premiers cas connus en Dordogne (2 nids), où elle semble néanmoins installée depuis 2006.

Sur les 25 couples ayant niché sur la Réserve Naturelle des marais de Bruges, 2 nouveaux couples installés tardivement n'ont pas pondu. Parmi les 23

pondeurs, seulement 16 couples ont mené 43 jeunes à l'envol (soit 1,72 jeunes par couple nicheur et 2,69 jeunes par couple producteur). La reproduction n'a pas été très bonne cette année (53 jeunes pour 23 couples en 2011), en particulier à cause des mauvaises conditions météorologiques de juin, mais les résultats sont tout de même moins catastrophiques que dans d'autres secteurs d'Aquitaine, où 2012 a été de loin la plus mauvaise année.

En plus des deux nouveaux couples qui n'ont pas pondu, 7 couples ont eu un échec total. Les 4 jeunes d'un nid sont morts bien que déjà bien emplumés, peut-être à cause de l'"effet baignoire" de certains nids épais lors de fortes pluies.

Trois nids sont tombés :

- L'arbre d'un nid est tombé en fin d'hiver, les adultes ne se sont pas réinstallés.
- Un nid est tombé en début de saison mais a été reconstruit rapidement au même endroit par les adultes et les jeunes ont été élevés jusqu'à l'envol.
- Un nid est tombé peu avant l'envol des jeunes, une grosse branche morte ayant

MAZIÈRE

Extension du périmètre de la Réserve Naturelle, une première en Aquitaine !

C'est désormais officiel, le projet (vieux de dix ans) d'extension du périmètre de la Réserve Naturelle de l'étang de la Mazière (couvrant aujourd'hui 70 ha pour être portée, si l'issue de l'enquête d'utilité publique est favorable, à 103 ha) vient de se voir soumis à enquête publique du 19 mars au 17 avril 2013. Est-il utile de préciser que nous avons besoin de tous pour soutenir ce projet qui pourrait donner des idées à d'autres Réserves en cas de verdict positif. Les enjeux sont très importants et méritent donc de se voir soutenus.

Agenda 21 de la Réserve Naturelle, c'est fait.

Le document final, approuvé par le Conseil d'administration de la SEPANSO Lot-et-Garonne et soumis à l'approbation du Comité de gestion lors de sa prochaine réunion, est désormais opérationnel depuis le début de l'année. C'est le premier Agenda 21 acté par une Réserve Naturelle en Aquitaine et sûrement l'un des rares en France. Il est consultable sur simple demande accompagnée des frais de participation (édition + envoi).

Atlas des orthoptères de la Réserve Naturelle, c'est parti !

Après les odonates, voici les orthoptères ; sauterelles et criquets vont désormais devoir se faire tout petits sans pour cela être certains d'échapper à l'œil de Nicolas Pinczon du Sel qui a accepté de prendre en charge ce dossier. Pour l'instant, une trentaine d'espèces ont pu être recensées et un stage de découverte et de perfectionnement a été envisagé pour 2013 (août-septembre). Les personnes intéressées peuvent déjà se faire connaître.

ARGUIN

LA BERNACHE CRAVANT
A LA FETE !

Du 19 au 25 novembre 2012, s'est tenu sur le Bassin d'Arcachon le "Festival de l'Oie Bernache". Né d'un partenariat entre trois structures œuvrant pour la protection de l'environnement sur le Bassin depuis de nombreuses années, la LPO Aquitaine, Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la SEPAN-ISO, ce festival avait pour ambition de redonner ses lettres de noblesse à un oiseau hivernant emblématique, la Bernache cravant. Au programme, des balades en bateau, des accueils postés et une conférence animée par un chercheur spécialiste de cette petite oie sibérienne, le tout encensé par des rencontres littéraires et un conte donnant une dimension culturelle à l'évènement.

1500 personnes ont été accueillies durant cette semaine de festivités, notamment par le biais des accueils postés qui se tenaient en trois points stratégiques autour du Bassin : port de Claouey, jetée d'Andernos et port de Larros. Les autochtones sont venus en apprendre un petit peu plus sur l'oiseau noir, souvent décrié et accusé à tort d'être la cause de la régression de l'herbier de Zostère naine. Les visiteurs de passage ont pu, quant à eux, découvrir un élément essentiel du patrimoine naturel remarquable de notre région.

La grande réussite de ce festival, qui n'aurait pas existé sans le concours de nombreux bénévoles, a amené les trois structures partenaires à envisager sa reconduction en 2014.

DD



Photo : Bernard LAPORTE

L'accueil posté au port de Larros ▲

cédé, peut-être par le poids du nid gorgé d'eau. Nous avons rapidement confectionné un nid d'appoint, très bas, sur un chêne cassé envahi de Lierre, où ont été replacés les deux jeunes après leur chute de 20 mètres. L'un d'eux a mis du temps à s'en remettre mais les deux ont fini par prendre leur envol quelque temps après.

Un cas similaire s'est produit en dehors de la Réserve, dans les marais de Parempuyre. Suite à l'appel de la commune, en concertation avec les services communaux, les pompiers et la LPO Aquitaine, une intervention a été menée sur un nid tombé sur une route avec 3 jeunes emplumés. Comme pour le nid de la Réserve, nous avons confectionné un nid d'appoint sur le même arbre et les jeunes réinstallés ont pu prendre leur envol plusieurs jours après.

Photo : Pascal GRISSER / RNN Bruges

▲ Sauvetage
de deux
jeunes à
Parempuyre

Radiogra-
phie mon-
trant les
plombs ayant
causé la mort
d'une femelle
nichant sur
la Réserve ►



Photo : Stéphane BUILLES / RNN Bruges

... et même noir !

Si ces jeunes s'en sont bien sortis, d'autres évènements n'ont pas eu la même issue.

Un adulte a été trouvé mort à la mi-juin près d'un nid, aux "40 Journaux", touché par des plombs de chasse... Cet

oiseau, femelle du couple nicheur où le mâle a fini d'élever les 3 jeunes, heureusement déjà grands, a dû être tiré hors de la Réserve et est venu mourir à 50 mètres de son nid. Le tir d'un oiseau aussi facilement identifiable qu'une Cigogne blanche ne peut être que volontaire... on ne peut plaider l'accident en plein mois de juin !

Autre danger : les lignes à haute tension qui traversent la réserve non loin des nids. Une jeune Cigogne a été trouvée morte sous une ligne. Chaque année, les jeunes, inexpérimentés, s'y font encore piéger, malgré les "protections" en spirales.

Des arbres et des haies

Sur certains marais, notamment dans le Blayais ou en Charente-Maritime, les Cigognes blanches ont adopté les pylônes électriques comme support des nids, ce qui n'est pas sans causer des problèmes, tant aux Cigognes qu'aux usagers. Les plates-formes artificielles, au départ incitatives, sont maintenant des types de supports abandonnés dans la plupart des régions. En Espagne, des bâtiments urbains sont très utilisés. Dans les Barthes de l'Adour, les porte-caténaires de la voie ferrée Paris-Irún ont accueilli 41 nids en 2012 ! Le choix des supports, que l'on croyait d'abord lié à ceux où étaient nés les oiseaux, est en fait une copie de la mode locale. A Bruges, malgré la présence des lignes HT, elles ont construit leurs nids sur des arbres, morts ou vivants, le plus original étant situé sur la fourche centrale d'un gros Frêne, sous le houpplier.

Souhaitons que cette situation perdure, la conservation des grands chênes isolés et des haies bocagères dans la Réserve Naturelle des Marais de Bruges offre un potentiel important de sites pour l'installation des nids, mais la population augmente et la demande est croissante ! On ne peut qu'inciter à la conservation de ces éléments du paysage dans tous les marais. Outre les Cigognes, la biodiversité en dépend. ■

Une poule qui picore... !

Dans un jardin, pour ceux qui ont la chance de bénéficier d'un tel espace, pourquoi ne pas installer une poule ou deux ?

Savez-vous que l'arrivée du coq domestique (*Gallus gallus*) est très ancienne et qu'il ressemblait à notre coq gaulois ? Chaque région de France était dotée d'un patrimoine exceptionnel de races de volailles. Leur sélection répondait à deux qualités principales : la ponte et la qualité de la chair.

L'agriculture intensive mise en place au 20^{ème} siècle par l'instauration des élevages en batterie a relégué ces races traditionnelles pour fabriquer des "hybrides" qui pondent entre 250 et 280 œufs par an contre 150 à 180 œufs pour les traditionnelles. Il faut savoir que, dans les élevages de production d'œufs, on ne trouve aucun "mâle" car ils sont sacrifiés dès la naissance. Dans la production de "poulets de chair", ce sont les poulettes qui sont sacrifiées.

C'est ainsi qu'est né en 1991, pour faire face à la disparition de ce patrimoine biologique et culturel, le **Conservatoire des races d'Aquitaine**, qui travaille en synergie avec professionnels, scientifiques et associatifs afin de sauvegarder la biodiversité des animaux d'élevage pour les générations futures :

www.racesaquitaine.fr

- Cliquez sur l'onglet **Les races d'Aquitaine**, vous ferez alors connaissance avec l'âne des Pyrénées, la chèvre des Pyrénées et surtout avec la

poule gasconne, au plumage noir et brillant, très bonne pondeuse, rustique, bonne mère... mais là il faut un coq et cela risque de déplaire aux voisins ! La **poule landaise** est plus petite mais très coureuse car habituée à courir dans les airials...

- La rubrique **Actualités** annonce les manifestations diverses à venir : dernièrement, une conférence sur l'écopastoralisme.

Un autre conservatoire à visiter pour la région Midi-Pyrénées : le **Conservatoire du patrimoine biologique régional**, à la palette de conservation plus large puisqu'il joue aussi un rôle dans la conservation des variétés végétales :

www.midipyrenees.fr/-Accueil-Patrimoine-biologique

On y retrouve la poule gasconne, célèbre poule au pot d'Henri IV, et l'association **"La Poule Gasconne"** qui vous dit tout sur son élevage :

<http://eleveuramateur.wifeo.com/la-gasconne.php>

A vous de bricoler une cage avec des matériaux de récup, de nourrir votre poule avec des restes de pain dur trempés, les restes d'épluchures de légumes, un peu de grain... Afin qu'elle vous donne des œufs solides, lui donner des coquilles d'huîtres pilées...

Grâce à votre poulette, votre poubelle diminuera d'autant et les fientes feront un excellent engrais ! Si ces conseils vous paraissent trop compliqués, une jardinerie fera sans doute l'affaire en vous procurant hybride fermière prête à pondre et poulailler en kit. Vous apprécierez encore plus cet animal, plus intelligent qu'il n'y paraît, en dégustant ses œufs tout frais !

Françoise Couloudou



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM
 PRENOM
 ADRESSE

 TEL
 EMAIL
 DATE DE NAISSANCE
 PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 35 €
- ☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la
SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@orange.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobern.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- **SEPANSO LOT-ET-GARONNE**
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
Email : sepanso47@sepanso.org
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- **LPO AQUITAINE**
Ligue pour la Protection des Oiseaux
433 ch. de Leyssotte - 33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr

POINTS NOIRS

"Points noirs" environnementaux

dans les Landes

LGV

1 Le projet initial suivait la ligne existante. Le déplacement à l'est induit une nouvelle coupure, c'est-à-dire une fragmentation du territoire néfaste pour la biodiversité plutôt remarquable de tous les territoires impactés. L'impact sera énorme sur les têtes de bassins versants des rivières, mais aussi sur les nappes phréatiques. La leçon de la A65 qui a sacrifié des milliers de mètres cubes de nos précieuses ressources en eau semble ne pas avoir servi de leçon.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

2 Tartas : Tembec
En dépit des efforts consentis par l'entreprise, les effluents liquides et les fumées perturbent encore l'environnement. L'installation d'une chaudière à biomasse ne présente pas que des avantages pour les riverains.

3 Mimizan
En dépit des efforts consentis par l'entreprise, les effluents liquides et les fumées perturbent encore l'environnement.

4 Tarnos-Bayonne : zone industrialo-portuaire
La zone de Fertiladour représente un lourd héritage puisqu'on y a recensé pollutions chimiques et radioactives. Les déchargements des navires se font encore à l'ancienne avec des envols de minéraux et un lessivage qui perturbe l'estuaire. Divers problèmes posés par l'aciérie ne sont toujours pas réglés.

5 Vielle-St-Girons : DRT (Seveso AS - PPRT approuvé) ⁽¹⁾
Station d'épuration traitant les effluents liquides des trois sites dont les rejets aboutissent à l'océan (émissaire en mer). Les rejets atmosphériques et le bruit perturbent le voisinage. Les analyses d'AIRAQ permettent d'apprécier les niveaux des rejets. L'entreprise prévoit

d'étendre les activités sur son site en augmentant l'emprise foncière du site industriel pour édifier un bâtiment logistique et une aire d'attente de poids lourds, d'accueillir une chaudière à biomasse.

6 Lesgor : MLPC (Seveso AS - PPRT approuvé) ⁽¹⁾
Site industriel isolé. L'industriel s'efforce de réduire l'impact des effluents liquides sur le Luzou.

7 Rion-des-Landes : MLPC (Seveso AS - PPRT approuvé) ⁽¹⁾
Là encore un lourd héritage, mais l'industriel s'efforce progressivement de réduire ses impacts.

8 Rion-des-Landes : Egger-ROL
Une entreprise avec laquelle la SEPANSO n'a pas eu de contacts directs. Les voisins se plaignent surtout du bruit (camions qui approvisionnent, mais aussi usine).

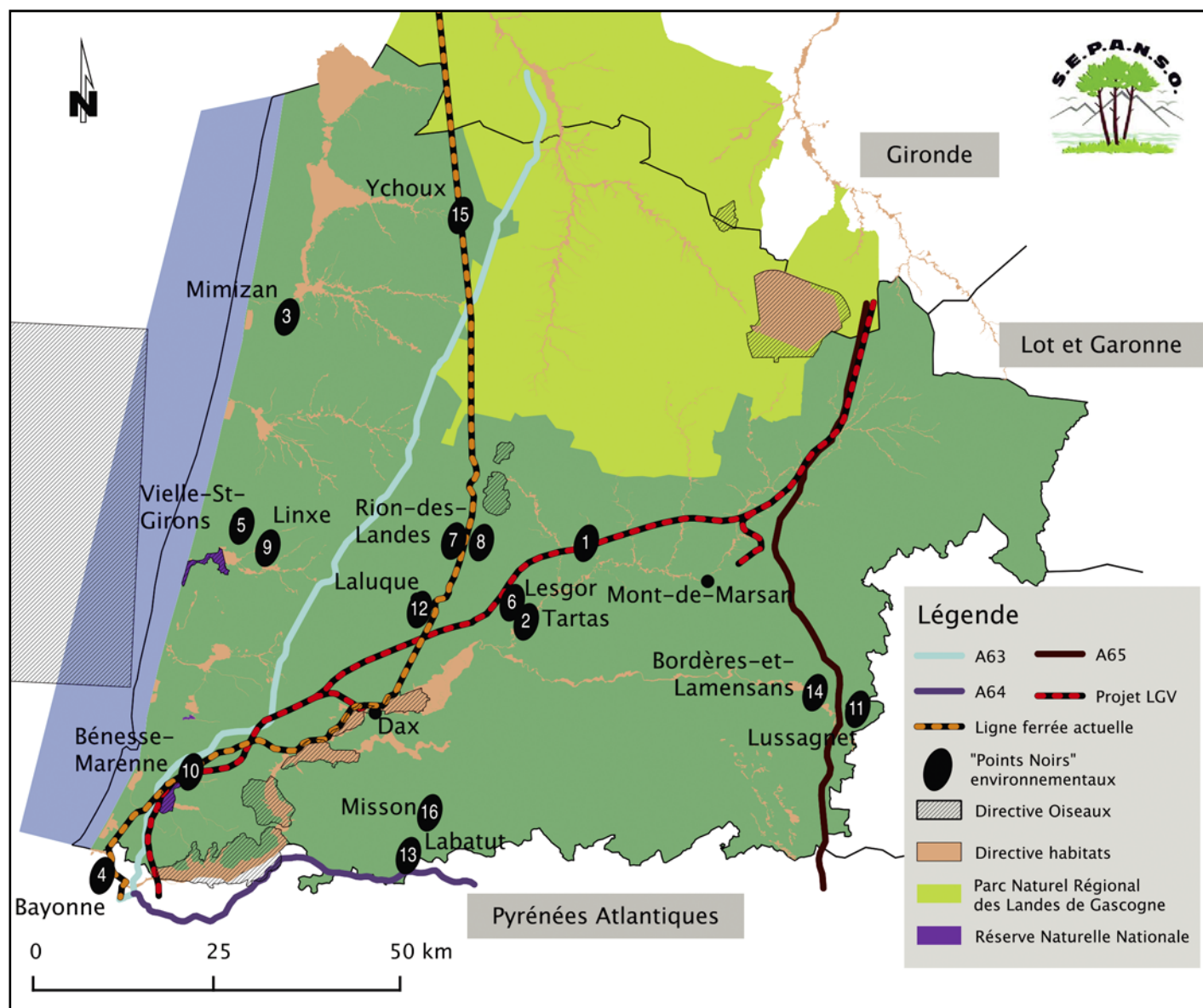
9 Linxe : Darbo-SONAE
Certains riverains dénoncent les pollutions induites par le fonctionnement de l'entreprise (bruit, odeurs et rejets de particules). On leur répond qu'ils veulent faire fermer l'entreprise et on les invite même à déménager. Pour mémoire, accident grave en 2011.

10 Bénèze-Mareme : incinérateur d'ordures ménagères
L'usine est ancienne et les odeurs sont importantes à proximité. La construction d'une nouvelle usine est en projet ; la nouvelle unité permettrait de fermer l'incinérateur de Messanges.

11 Lussagnet : TIGF (Seveso AS - PPRT non approuvé) ⁽¹⁾
Ce centre de stockage souterrain de gaz nécessite l'utilisation de puits d'injection et de pompage. Il y a eu quelques problèmes d'odeurs.

12 Laluque : séchoir à maïs Agralia-Maisadour
Les riverains se plaignent de recevoir des bulles... La SEPANSO est

Cette cartographie ne présente que les dossiers sur lesquels la SEPANSO Landes a été invitée à se pencher en 2012 ; pour certains dossiers, nous avons des données anciennes, pour d'autres il s'agit de découvertes. Nous tenons à souligner qu'il ne s'agit que de pollutions ponctuelles (en un lieu géographique donné) ; des pollutions diffuses (épandages de produits chimiques, particules émises par les moteurs diesels...) peuvent s'avérer largement aussi, sinon plus, dangereuses.



intervenue. Le dialogue devrait permettre d'améliorer les installations.

13 Labatut : SERETRAM

La station d'épuration de l'usine qui met en conserves des maïs ne donne pas satisfaction puisque les résultats des analyses d'eau en aval montrent que les paramètres DCO et DBO₅ (2) dépassent souvent les normes. Certains riverains se plaignent des odeurs. La SEPANSO, qui a

adressé plusieurs courriers, attend une réponse claire de l'administration.

14 Bordères-et-Lamensans : SOLEAL

L'usine de production de légumes surgelés a du mal à maîtriser les effluents de sa station d'épuration, mais on espère que les efforts affichés permettront de réduire les impacts environnementaux.

15 Ychoux : Légum'land

La SEPANSO a critiqué les impacts

environnementaux de l'entreprise. On espère que les contraintes imposées par l'administration permettront de retrouver la qualité antérieure de l'environnement.

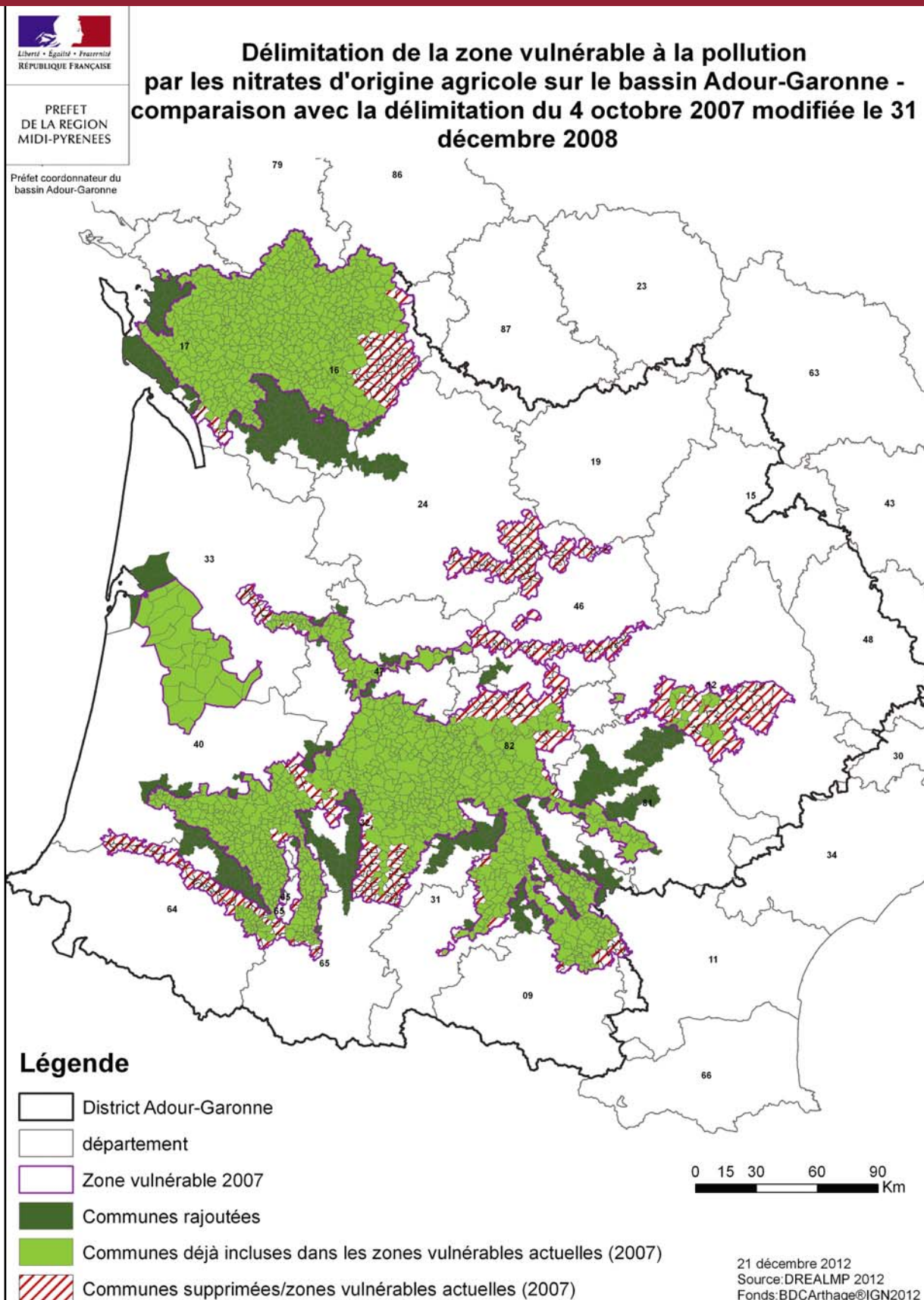
16 Misson : Fertinagro

La fabrication d'engrais chimiques impacte l'environnement. La SEPANSO a attiré l'attention du Préfet et du Procureur de la République sur les maïs brûlés par les émissions acides. ■

(1) Les PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) concernent les établissements Seveso à "hauts risques" dits AS (avec servitudes).

(2) La DCO (demande chimique en oxygène) et la DBO (demande biochimique en oxygène) permettent d'estimer la quantité de matière organique présente dans l'eau.





Cette carte (délimitation à l'échelle de la commune) a été réalisée par les services de l'Etat à partir de la dernière campagne de mesures de la teneur en nitrates des eaux de surface et des eaux souterraines et de la concertation avec les parties prenantes.

Date : décembre 2012